



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**



Protocole de préfiguration France Travail En Bourgogne-Franche-Comté

Juin 2023

Protocole de préfiguration de France Travail en Bourgogne-Franche-Comté

Entre

L'Etat,

Représenté par Franck ROBINE, Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté

Et

La Région Bourgogne-Franche-Comté

Représentée par Marie-Guite DUFAY, Présidente du Conseil régional,

Ci-dessous dénommée «la Région »

Avec l'appui opérationnel de Pôle Emploi

Représenté par Michel SWIETON, Directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L4221-1 et suivants,
- VU le code de l'éducation et notamment les articles L214-12, L214-13, L214-16-1, L214-16-2,
- VU le code du travail et notamment les articles L6111-3, L6111-4, L6121-1 et suivants, L6123-3 et suivants,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Région des Bourgogne-Franche-Comté approuvé par une délibération du Conseil régional,
- VU la délibération du Conseil régional en date des 25 et 26 janvier 2023 approuvant le Budget Primitif 2023
- VU la délibération du Conseil régional en date du 29-30 juin 2023 approuvant le présent protocole

PREAMBULE

La région Bourgogne Franche-Comté se caractérise économiquement par des filières d'excellence comme l'industrie automobile, les microtechniques, l'agroalimentaire avec de nombreuses Appellation d'Origine Contrôlée et Protégée. La B.F.C se positionne également favorablement avec un taux de chômage structurel plus faible que la moyenne nationale (6,3% vs 7% sur le dernier trimestre).

Toutefois, la **région Bourgogne-Franche-Comté** est l'une des régions les moins peuplées de France métropolitaine (recensement 2020 : 2 801 700 habitants). **Le vieillissement des habitants pèse sur sa dynamique démographique** puisque la région pourrait perdre près de 400 000 habitants d'ici à 2070, dont une grande partie parmi ceux en âge de travailler. Par ailleurs, la main d'œuvre régionale a **un niveau de formation plus faible qu'au niveau national** en raison surtout d'une proportion plus importante de titulaires d'un CAP ou d'un BEP (29% vs 25%).

Néanmoins, la région affiche une progression de l'activité économique dans la plupart des secteurs d'activité. Compte tenu des facteurs évoqués ci-dessus, France travaille constitue une opportunité à se mobiliser davantage collectivement et à agir pour contribuer à **lever les freins liés aux difficultés de recrutement dans les métiers en tensions** (BTP, Santé-social et Services à la personne, Transport, Industrie, Hôtellerie Commerce et Restauration...).

L'emploi salarié est stable au dernier trimestre de l'année, mais en progression sur un an, grâce à la bonne tenue de **l'intérim**. Les recrutements affichent toujours une évolution positive avec des déclarations préalables à l'embauche en hausse de 5% sur un an. L'industrie, l'agriculture et le transport et entreposage font partie des secteurs les plus dynamiques. **L'emploi frontalier** suit la même tendance positive. Ces bons résultats rejaillissent positivement sur les chiffres du chômage, même si de **fortes disparités sont à noter sur certains territoires**. Les jeunes et les plus qualifiés en sont les premiers bénéficiaires.

Dans ce contexte, renforcé par la mise en œuvre du Pacte des compétences, la coopération partenariale BFC se traduit par une dynamique de coopération privilégiant l'articulation des politiques publiques en matière d'orientation, d'insertion, de formation et d'emploi. Coconstruit avec les acteurs territoriaux et régionaux, le pacte a induit un **engagement intense de tous les acteurs du territoire, autour de l'Etat, de la Région, et des opérateurs dont en premier lieu Pôle emploi**.

Cette **dynamique régionale de coopération** pour les compétences et l'emploi au service du développement économique, de l'insertion des demandeurs d'emploi et du recul de la pauvreté, **peut être aujourd'hui encore intensifiée à la faveur de la mise en œuvre de la réforme France Travail**.

En effet, malgré les succès rencontrés, **de trop nombreux publics peinent encore à trouver un emploi**. De plus, un nombre croissant et préoccupant d'entreprises voient leur activité économique freinée par des tensions de recrutement et de manque d'attractivité du territoire.

Pour **relever ce défi du plein et bon emploi sur le territoire**, l'Etat et la Région, avec le concours opérationnel de Pôle emploi, ont donc **décidé d'aller encore plus loin dans leur mobilisation et dans leur coopération**. Ensemble, ils veilleront d'ailleurs à renforcer dans cette dynamique **l'ensemble des acteurs du service public de l'emploi**, futur réseau France Travail : au premier rang desquels les Départements, acteurs majeur des politiques publiques d'insertion, les opérateurs spécialisés Missions locales et Cap emploi, mais aussi l'ensemble des acteurs du réseau France Travail mobilisés sur l'orientation, l'insertion, la formation et l'emploi : OPCO, AFPA, APEC, associations, réseaux d'entreprises, organismes de formation, AGEFIPH, réseaux consulaires, BPI France, ...

Le **projet France Travail**, qui vise à mettre en commun les forces de l'Etat, des collectivités locales et des opérateurs pour mieux accompagner les actifs et les entreprises vers l'emploi, est l'occasion de **donner corps à cette ambition partagée**.

Territoire en voie du plein et du bon emploi, la région Bourgogne-Franche-Comté souhaite bénéficier et **déployer en avance de phase l'offre de service renouvelée par France Travail**, portée par une **transformation de la manière de faire et d'agir ensemble**, en particulier pour :

- **accompagner plus efficacement** les entreprises et les demandeurs d'emploi grâce à des services mieux ajustés en fonction de leurs besoins et à une coopération accrue entre les différents intervenants et un pilotage mieux outillé et plus efficient ;
- **territorialiser davantage les services** aux actifs sans emploi et aux entreprises grâce à des plans locaux France Travail fondés sur une meilleure analyse des besoins au niveau des territoires/bassins d'emploi ;
- contribuer, dans son aspect emploi, **au développement de l'attractivité** ;
- **unifier la gouvernance** du champ emploi-formation-orientation-insertion à chaque échelon territorial et **mieux piloter par les résultats**.

C'est dans cette perspective que l'Etat et la Région décident de mobiliser à leurs côtés le concours de l'opérateur Pôle Emploi pour préfigurer et **rendre opérationnelle dès les prochains mois de 2023**, au service des entreprises et des actifs, une partie des mesures qui seront applicables à l'échelle nationale lors du déploiement de France Travail à partir de 2024.

Le présent protocole établit donc les engagements réciproques de l'Etat, de la Région, et de Pôle emploi à cette fin.

Ces engagements s'inscrivent dans le **plein respect des compétences actuelles** des signataires en matière d'emploi, de formation et d'orientation.

Posant les jalons d'une transformation plus profonde à partir de 2024, ce protocole, en réponse à ces priorités régionales, porte sur 2 domaines d'action majeurs et 1 engagement de coordination :

Partie introductive – un enjeu clé : Un **diagnostic partagé et concerté** pour identifier au mieux les besoins en compétences et en formation de court et moyen terme

A/ **Favoriser l'accès à l'emploi des publics éloignés grâce à une formation ajustée** à leurs besoins en sécurisant leur parcours vers l'emploi à travers la coordination des interventions et le déploiement de dispositifs globaux intégrés.

B/ **Améliorer le service rendu aux entreprises** dans leurs démarches de recrutement en identifiant les compétences recherchées et en promouvant une offre de formation adaptée et territorialement équilibrée.

C/ Installer une **gouvernance partagée entre les signataires ayant pour objet de piloter et suivre les engagements**, selon des modalités précisées dans la dernière section de ce protocole, en **favorisant notamment l'innovation et l'expérimentation**.

PARTIE INTRODUCTIVE – Un enjeu clé : un diagnostic partagé et concerté pour identifier au mieux les besoins en compétences et en formation de court et moyen terme

L'existence d'un **diagnostic commun** est la condition première d'une coordination renforcée et efficace des actions entre les acteurs du réseau France Travail.

Afin d'identifier au mieux les besoins en compétences en Bourgogne-Franche-Comté, une démarche concertée avec tous les acteurs est déployée sur chacun des territoires, sur la base d'outils de diagnostic communs et partagés, basée sur le **croisement des besoins à la fois : des entreprises, des publics et des territoires.**

L'organisation coordonnée des acteurs réalisée en Bourgogne-Franche-Comté, basée sur le copilotage par la Région et Pôle emploi – Opérateur France travail du **Réseau d'animation territoriale RAT**, permet d'identifier, de prioriser et de suivre les actions de formations qualifiantes achetées en région et répondant aux besoins actuels et à venir des entreprises et des territoires. Ainsi, plus de 69% des entrées en formation 2022 sur le PRF qualifiant, correspondent aux 4 secteurs prioritaires en tension du Pacte Bourgogne-Franche-Comté (santé/social et services à la personne, industrie-maintenance-propreté, BTP-sécurité, numérique-tertiaire,).

Ce travail articulé s'appuie sur la **mise en commun des outils existants de diagnostic** des besoins (Diagnostics territoriaux emploi-formation d'EMFOR, diagnostics flash de la Région, études sectorielles des branches/OPCO/EMFOR, Octopilot, Data emploi, Formadiag, BMO, DECIDATA, ...). Il s'agit pour les acteurs, notamment Pôle emploi – Opérateur France Travail et EMFOR, de faire en sorte que ces outils :

- facilitent la programmation du Pacte et la programmation annuelle des formations, y compris des Préparations opérationnelles à l'emploi collectives et individuelles ;
- permettent un pilotage conjoint et un ajustement de cette programmation en fonction des dynamiques de besoins et d'offres, et de leur efficacité en termes de retour à l'emploi, notamment via des tableaux de bord partagés
- se déclinent au niveau territorial afin de disposer d'une connaissance fine des besoins en compétences à l'échelle des bassins d'emploi.

A terme, l'enjeu sera aussi de conjuguer une analyse des besoins à court, moyen et long terme, par spécialité de formation, rapportée à une vision exhaustive des capacités formatives sur les territoires, en ciblant notamment les métiers en tension et/ou les métiers d'avenir, les secteurs d'excellence en région telles que la micromécanique, l'agro-alimentaire etc... et les secteurs d'avenir tels que l'hydrogène...

📌 Engagement #1 – Poursuivre et renforcer les travaux concertés de diagnostic partagé des besoins en compétence pouvant être comblés par la formation, puis affiner les priorités conjointes avec une réponse coordonnée, dans le respect des compétences respectives.

Afin d'affiner ces travaux et de pouvoir identifier au mieux les besoins actuels et à venir des entreprises locales, sera déployée **dans une perspective de simplification et d'efficacité accrue**, une meilleure articulation sur les territoires, entre les RAT Réseau d'animation territoriale et les **instances territoriales liées au développement économique**, telles que les RET Réseaux Economie.

Pour assurer le déploiement de **réponses adaptées aux attentes des publics** notamment le plus éloignés, la réalisation des bilans de formation en présence des stagiaires, et la démarche d'innovation

publique, basée sur l'implication des publics dans l'élaboration/amélioration des dispositifs sera poursuivie.

Dans cette perspective, des **indicateurs communs de suivi de l'efficacité des formations** (ex. taux d'accès à l'emploi 6 mois après la sortie des formations, part des publics prioritaires dans l'accès aux formations...) seront mis en place afin d'améliorer dans la durée l'adéquation des formations aux besoins des entreprises et des personnes en recherche d'emploi.

En particulier, un **indicateur synthétique** très lisible sera expérimenté afin de permettre aux demandeurs d'emploi de choisir leur formation en connaissance de cause en fonction des taux d'accès à l'emploi à la sortie.

A. Favoriser l'accès à l'emploi des publics éloignés grâce à une formation ajustée à leurs besoins en sécurisant leur parcours vers l'emploi à travers la coordination des interventions et le déploiement de dispositifs globaux intégrés.

La formation professionnelle est au cœur de l'engagement de la Région, mais aussi de l'Etat et de Pôle emploi, en faveur de la montée en compétences, des transitions professionnelles et du retour à l'emploi des publics les plus éloignés.

Dans un contexte où le nombre d'actifs baisse de manière démographique, et la croissance économique liée à la relance post Covid est toujours présente, le taux de chômage s'est fortement réduit sur certains territoires régionaux. Cependant, cette reprise économique doit pouvoir profiter également aux publics les plus éloignés.

C'est pourquoi l'Etat et la Région choisissent, avec l'appui opérationnel de Pôle emploi, dans le cadre de ce protocole, de s'engager au-delà des actions déjà en cours, notamment dans le cadre du Pacte pour 2023, et en pleine cohérence avec elles.

Ces nouveaux engagements répondent ainsi à 5 priorités fortes :

- I. Faciliter et sécuriser l'entrée en formation des publics éloignés notamment bénéficiaires du RSA, en renforçant les partenariats avec les Conseils départementaux*
- II. Renforcer la simplicité d'accès et la lisibilité de l'offre de formation financée pour les demandeurs d'emploi*
- III. Déployer des dispositifs de formation adaptés individualisés aux besoins des publics éloignés et travailler à la levée des freins périphériques liés notamment à la mobilité, la santé, l'hébergement...*
- IV. Sécuriser financièrement et pédagogiquement les stagiaires entrant en formation, pour faciliter leur sortie à l'emploi*
- V. Poursuivre les travaux engagés sur la Cartographie des jeunes inactifs ou au chômage, pour connaître au mieux ces publics « invisibles » en Bourgogne-Franche-Comté » et lever leurs freins à l'emploi/formation.*

Au vu du travail de concertation et de co-construction déjà fortement engagé en Bourgogne-Franche-Comté, l'Etat et la Région décident, avec l'appui opérationnel de Pôle emploi, de poursuivre et renforcer les actions suivantes :

Engagement #2 – **Faciliter et sécuriser l'entrée en formation des publics éloignés notamment bénéficiaires du RSA, en renforçant les partenariats avec les Conseils départementaux**

La coopération avec les Conseils départementaux s'est fortement déployée depuis 2019. Ainsi, **Des Protocoles d'accord ont été signés dès 2019 entre la Région et les 8 Conseils départementaux** sur le volet insertion-formation, visant notamment à faciliter l'accès des publics bénéficiaires du RSA aux formations régionales, via notamment :

- l'élargissement de la prescription en formation, permettant aux Conseils départementaux et aux structures d'insertion d'orienter directement leurs publics. Cette démarche mise en œuvre en Bourgogne-Franche-Comté dès 2019, a été appuyée par le déploiement de l'outil Ouiform ;
- la participation des Conseils départementaux aux réseaux d'animation territoriale (RAT) et l'organisation de réunions régulières avec les équipes Conseillères en insertion des

Départements, afin de présenter l'offre de formations, et de contribuer à la remontée des besoins territoriaux en compétences, ainsi qu'au suivi des formations.


Dans ce cadre, un fort partenariat s'est déployé avec les Conseils départementaux sur le terrain, qui s'est également concrétisé par la participation active de la Région, de l'Etat et de Pôle emploi.

- la sécurisation financière et pédagogique des stagiaires bénéficiaires RSA entrant en formation.

Ainsi, dans le cadre de cette préfiguration France Travail, il est proposé d'aller plus loin dans la coordination avec les 8 Départements, en mettant en œuvre les Feuilles de route communes 2023 et en travaillant aux prochains Protocoles d'accord pour début 2024, en visant une hausse du % de bénéficiaires du RSA dans les formations de la Région et de Pôle emploi.

Il est également décidé d'inciter tous les Conseils départementaux **à l'utilisation de Ouiform**, afin de permettre une meilleure circulation des informations relatives aux formations.

Cette relation privilégiée avec les Départements se concrétise à travers des participations croisées, des Départements aux instances régionales (RAT notamment), et de la Région aux instances des Départements (SPIE notamment). Il est ainsi beaucoup plus facile pour la Région de mobiliser une offre de formations à destination des publics suivis par les Départements.

 **Engagement #3 – Renforcer la simplicité d'accès et la lisibilité de l'offre de formation financée pour les demandeurs d'emploi** de la région, en mobilisant EMFOR et l'ensemble des dispositifs soutenus par l'Etat et la Région.

En particulier, Pôle emploi, futur opérateur France Travail s'engage à **valoriser l'action de la Région en matière de formation des demandeurs d'emploi**, tant l'offre de formations de la Région liées au PRF Programme régional de formations, au programme de sensibilisation/formation/accompagnement à destination des créateurs repreneurs d'entreprises, aux E2C et aux instituts de formation sanitaire et sociale, à l'abondement CPF de la Région, et également du dispositif FRAP – Fonds régional d'appui à la professionnalisation. Cette promotion pourra être réalisée, notamment :

- en déployant des actions de professionnalisation pour les conseillers CEP,
- en diffusant l'offre de la Région sur les différents outils de Pôle emploi (catalogue sur le site, application Ma Formation...),
- en assurant l'accès de tous les acteurs de France Travail à ces outils (Missions locales, Conseillers d'insertion des départements et des associations, etc.).

Ceci permettra de renforcer la visibilité et la notoriété des formations de la Région.

En parallèle, EMFOR déploiera dans son **programme de professionnalisation des acteurs**, des présentations spécifiques pour les prescripteurs et les orienteurs, notamment les Conseils départementaux et les structures d'IAE, sur les dispositifs et l'offre de formations existants en région.

Enfin, pour permettre de sécuriser les parcours et renforcer leur suivi par les financeurs et les opérateurs CEP ou autres accompagnant du public en recherche d'emploi, **la Région pourra être l'une des premières Régions raccordée au « Hub Agora » dès 2023.**

👉 Engagement #4 – Déployer des dispositifs de formation adaptés individualisés aux besoins des publics éloignés et travailler à la levée des freins périphériques liés notamment à la mobilité, la santé, l’hébergement...

Il est décidé dans le cadre de France Travail de développer les **formations amont de la qualification** pour permettre aux publics éloignés, notamment les bénéficiaires du RSA, d’acquérir les savoirs de base dont les formations pour lutter contre l’illectronisme, la maîtrise de langue française facilitant l’insertion et la reprise d’emploi (illettrisme, alphabétisation, français langue étrangère...) et des prérequis professionnels de premiers niveaux (soft skills, premières certifications professionnelles dont Cléa...), de se remobiliser et de construire son projet professionnel (découverte des métiers en tension/d’avenir, développement d’immersion en entreprise....), afin de faciliter leur entrée dans l’emploi, voire en formation qualifiante.

L’Etat et la Région ont pour ambition de renforcer et de systématiser le **repérage des situations d’illectronisme et d’illettrisme** mis en œuvre par Pôle emploi, et également les Missions locales, Cap Emploi et les Conseils départementaux, en lien avec le chargé de mission régional de l’ANLCI. Il est décidé dans ce cadre de cibler progressivement tous les usagers au moment de leur entrée dans un dispositif d’accompagnement vers l’emploi ou vers la formation, avec si besoin un diagnostic approfondi par des acteurs disposant de l’expertise requise. Une attention particulière sera portée au positionnement plus rapide et systématique des publics sur l’offre existante de la Région et de l’Etat.

Dans le cadre de France Travail, des parcours spécifiques pourront ainsi être travaillés et déployés, par les plateformes DAQ 2.0 - Dispositif amont à la qualification, DFL - Dispositif de formation linguistique, E2c – Ecoles de la 2^{ème} chance, en lien avec les expérimentations France Travail des Conseils départementaux de la Côte d’or et de l’Yonne, les SPIE et le monde socio-économique.

Une caractéristique spécifique de la Bourgogne-Franche-Comté réside dans le fait que ses actifs ont un niveau de qualification inférieur à la moyenne nationale. Dans ce contexte, la priorité en matière de formations pour les demandeurs d’emploi consiste à **proposer des formations certifiantes**, qui visent l’acquisition d’un premier de niveau de qualification reconnu, sur les secteurs qui recrutent, permettant d’accéder à un emploi durable. Dans ce cadre, des démarches d’accompagnement VAE - Validation des acquis et de l’expérience, seront favorisées.

Afin de faciliter l’accès à l’emploi et aux formations des publics éloignés, il est décidé de mettre en place des actions coordonnées pour **lever les freins périphériques**, tels que la mobilité, la santé, l’hébergement, la garde d’enfants... Dans une région très étendue comme la Bourgogne-Franche-Comté et composée de zones rurales importantes :

- Pôle emploi accompagnera les demandeurs d’emploi pour favoriser leur mobilité en lien avec les missions locales et les collectivités territoriales ;
- Cet accompagnement pourra aussi être affiné dans le DAQ Dispositif amont à la qualification, permettant de travailler avec les stagiaires la mobilité géographique comme psychologique ;
- Parallèlement, la mobilité Internationale des jeunes demandeurs d’emploi (ERASMUS, stage monde par exemple) sera accompagnée et favorisée.

Enfin, une attention particulière sera portée **aux pédagogies alternatives et à la prise en compte des fonctions cognitives**, pour s’adapter au mieux aux caractéristiques des publics dans l’accompagnement et l’organisation des formations.

📌 Engagement #5 – **Sécuriser financièrement et pédagogiquement les stagiaires entrant en formation, pour faciliter leur sortie à l’emploi**

La Région Bourgogne-Franche-Comté a décidé de poursuivre jusqu’à la fin de son mandat, les **aides régionales compléments de rémunération**, déployées dès 2019 et dont l’impact très positif a été fortement souligné dans l’évaluation réalisée en mai 2021 (aide forfaitaire de 200€ à l’entrée en formation, triplement des aides au transport, hausse des barèmes de rémunération au-dessus des seuils nationaux). Véritable effort financier pour la Région, il permet de faciliter l’entrée en formation des publics les plus éloignés (dont les bénéficiaires du RSA), d’éviter des abandons, et de favoriser le sourcing sur les formations régionales répondant aux besoins socio-économiques.

Afin de répondre au besoin de sécurisation financière des publics, un **simulateur de rémunération** a été développé par la Région Bourgogne-Franche-Comté. Accessible sur le site de la Région et d’EMFOR, il sera diffusé largement et rendu plus lisible. La Région et Pôle emploi travailleront au complément que pourrait y apporter le projet dit « Estime formation » en cours d’incubation.

Parallèlement, afin de sécuriser les parcours formatifs et professionnels des stagiaires, il est décidé que la Région, Pôle emploi, futur opérateur France Travail, les Missions locales, Cap emploi et les autres partenaires mettront en place des démarches renforcées de coordination pour assurer l’articulation de leurs dispositifs et **sécuriser l’entrée en emploi ou en formations qualifiantes**, avant la sortie des formations amont de la qualification.

📌 Engagement #6 – **Mieux connaître les publics « invisibles » en Bourgogne-Franche-Comté et lever leurs freins à l’emploi/formation, en poursuivant les travaux engagés sur la cartographie des jeunes inactifs ou au chômage.**

Les travaux du Groupe régional **« invisibles/repérage » seront poursuivis afin de déployer une application relative à la « Toile de l’offre »**. Cette application a pour objectif de mettre en avant tous les services/aides existants localement, permettant de lever les freins de ces publics, pour leur permettre de se mobiliser vers l’emploi/formation. Ces travaux prendront appui sur le travail conduit en faveur de la lutte contre le décrochage scolaire à travers l’activité des Plateformes de Suivi et d’Appui au Décrocheurs Scolaires (PSAD) et de la réflexion partenariale autour d’un observatoire du décrochage scolaire.

B. Améliorer le service rendu aux entreprises dans leurs démarches de recrutement en identifiant les compétences recherchées et en promouvant les profils de publics issus d'une formation adaptée et territorialement équilibrée.

Dans un contexte de fortes incertitudes liées aux conflits internationaux, à la forte hausse du coût de l'énergie et des prix, la croissance économique est limitée par de fortes difficultés de recrutement, qui touchent une grande majorité de secteurs d'activité et de territoires.

Afin de répondre aux besoins en compétences des entreprises et de les accompagner au mieux dans leur recrutement, ce protocole de préfiguration de France Travail prévoit de renforcer la coordination et l'articulation des acteurs, sur les 6 priorités ci-dessous :

- I. Améliorer le service rendu aux entreprises dans leurs démarches de recrutement*
- II. Développer l'accompagnement de l'entrepreneuriat des demandeurs d'emploi*
- III. Poursuivre le travail d'adaptation des contenus de formation, pour répondre aux besoins actuels et futurs des secteurs en tension*
- IV. Renforcer l'attractivité des métiers en tension et en développement*
- V. Optimiser le remplissage des sessions de formation pour atteindre en cible de 100%*
- VI. Augmenter le volume de formations d'adaptation au poste*

Compte-tenu de la dynamique mise en place dans le Pacte qui a obtenu de bons résultats, l'Etat et la Région décident, avec l'appui opérationnel de Pôle emploi, de déployer les engagements suivants, en lien avec les entreprises :

📁 Engagement #7 - Améliorer le service rendu aux entreprises dans leurs démarches de recrutement

Pour apporter de meilleurs services aux entreprises, il est nécessaire d'une part de mieux connaître leurs besoins et d'autre part de leur apporter effectivement ces services, c'est-à-dire d' « aller vers » elles. Dans les deux cas, une coordination plus étroite est requise entre les actions de développement économique et des actions d'emploi, de formation et d'accompagnement des entreprises dans leur recrutement portées par les signataires dans leurs champs de compétences respectifs.

C'est pourquoi l'Etat et la Région décident, avec Pôle emploi de **mettre en place une stratégie territoriale conjointe de prospection des employeurs**, ce qui signifie en particulier :

- **Identifier et mobiliser de façon coordonnée les “repéreurs d'offres”** en lien avec les entreprises du territoire et susceptibles d'identifier leurs besoins de recrutement (réseaux consulaires, OPCO, ETT, URSSAF, organisations professionnelles d'employeur...) pour mieux identifier les besoins de recrutement, en appui du réseau des conseillers entreprises de Pôle emploi présents à la maille de chaque bassin d'emploi.
- **Définir et déployer un plan de prospection renforcée, incluant les priorités et cibles de la prospection** (par ex. entreprises identifiées par la Région dans le cadre de sa compétence de développement économique, restructurations, entreprises en développement, implantations, créations ou reprises d'activité, ou celles susceptibles de recruter dans l'année, ou encore les TPE/ PME confrontées à des difficultés de recrutement). Les volumes visés, les types d'entreprises cibles, les méthodes et innovations envisagées seront précisés dans une fiche action.

Ce dispositif pourra être testé sur 2-3 bassins d'emploi, puis progressivement déployé au reste du territoire.

Par ailleurs, la multiplicité et le manque de lisibilité des services d'aide au recrutement, y compris parmi les acteurs publics, ne facilitent pas les réponses aux difficultés de recrutement des entreprises. Pour y remédier, il est capital d'**évoluer vers une porte d'entrée unique du SPE pour les entreprises**, en renforçant notamment un interlocuteur privilégié facilitant l'accès aux services et aux dispositifs de façon plus personnalisée.

D'ores et déjà, dans le cadre des RAT (Réseaux d'animation territoriale), réunions bimestrielles, l'Etat, la Région et les autres acteurs du territoire dont les Conseils départementaux et les EPCI, partagent les informations sur les besoins en compétences des entreprises.

Par ailleurs, les RET (Réseaux Economie territoire) mis en œuvre tous les 2 mois à la maille départementale, co-animés par l'Etat et la Région sur le développement économique, permettent d'échanger des informations et de réaliser des revues de projets des entreprises en lien avec les EPCI (projets d'implantation, agrandissement, difficultés, ...).

Enfin, les réunions régulières des groupes locaux du SPRO permettent de partager l'information et de construire des projets en commun en réponse aux besoins d'orientation et d'informations métiers spécifiques à chaque territoire couvert en lien en particulier avec son activité économique.

Ces actions contribuent à une dynamique d'intervention partagée qui sera approfondie.

Dans le cadre de France travail, Pôle emploi **proposera à la Région un portail à l'échelle régionale qui valorisera de manière unifiée** pour les chercheurs d'emploi, les entreprises et les acteurs de l'écosystème, les offres d'emploi et de formation accessibles aux demandeurs d'emploi, les aides mobilisables, les services aux entreprises sur le territoire, intégrant une visibilité forte des actions et des financements de la Région.

Les signataires s'engagent à définir au sein de quelques territoires -et à terme de chacun d'entre eux- **un plan d'action partagé opérationnel France Travail qui prendra des engagements, et se fixera des objectifs ambitieux de contacts et de solutions apportées aux entreprises**, d'organisation de promotion de services et d'évènements de recrutement du type « job datings » à double bannière. Le plan d'action partagé définira les secteurs ciblés, types d'entreprise, territoires, acteurs, par :

- **Une dynamique d'intervention partagée entre les acteurs** permettant une mobilisation renforcée des dispositifs à fort impact (immersion, POE, FRAP, MRS, AFEST, PRF en blocs de compétences...). L'identification de l'acteur le plus pertinent pour accompagner chaque entreprise sur son besoin de recrutement, permettant en une seule sollicitation d'être accompagné et orienté directement vers un interlocuteur privilégié pertinent, conseiller recrutement d'un des opérateurs/partenaires (France Travail, missions locales, Cap emploi, APEC, ...) et rendre visible cette organisation des entreprises.
- **Une prise en compte toute particulière des territoires d'expérimentations « RSA » sur les départements de la Côte d'or et de l'Yonne**, afin d'accompagner de manière renforcée les entreprises et les demandeurs d'emploi en articulant finement l'ensemble des outils et compétences de l'État, des collectivités et des opérateurs dans le cadre des gouvernances spécifiquement mises en place sur ces territoires.

Dans cette perspective, la mise en place des « task forces » permettra d'aller rencontrer les entreprises, identifier leurs besoins de recrutement et les accompagner, en cible, jusqu'à l'intégration réussie des candidats, et en s'appuyant sur les relais territoriaux / tiers lieux que sont les France Services, notamment via leur lien avec les intercommunalités. Cette démarche pourra s'appuyer sur les projets qui seront financés dans le cadre de l'appel à projets DEFFINOV lancé le 19/06/2023.

Les signataires s'engagent à **promouvoir l'offre de services aux entreprises en amont et en aval du recrutement**, en mettant à disposition la Plateforme de stages proposée par la Région accessible aux publics et aux entreprises, en renforçant notamment la prestation de conseil en ressources humaines PCRH, en mobilisant les parcours emploi formation et les parcours emploi tutorat et en s'appuyant sur les outils digitaux et sur le réseau des conseillers Pôle emploi pour identifier les problématiques dès le début de la relation entreprise. La task force citée ci-dessus pourra en particulier intervenir à cette fin. En particulier, les signataires décident de :

- **Assurer la promotion des dispositifs d'accompagnement du recrutement et de remobilisation qui ont fait leurs preuves**, en développant la dimension inclusive, tels que l'immersion, la POE, la méthode de recrutement par simulation, les « *Job dating* de proximité », les actions des bailleurs sociaux en faveur de l'emploi (sous réserve des crédits disponibles)...
- **Améliorer les processus de sourcing et de préparation des profils**, en collaborant activement avec les partenaires avec le partage des offres et des profils de candidats, en développant des approches de ciblage et de préparation des publics (recueil de l'intérêt du candidat, préparation commune des profils aux entretiens, déploiement des viviers...)

Enfin, il est proposé de mobiliser un maximum d'entreprises, à travers les clubs et les réseaux d'entreprises tels que « Les Entreprises s'engagent », pour les **sensibiliser au recrutement « inclusif »** et organiser la mise en relation avec les publics éloignés de l'emploi. Ceci passera notamment par les actions suivantes :

- **Sensibiliser un maximum d'entreprises au recrutement inclusif avec l'appui des clubs Les entreprises s'engagent** : modules de sensibilisation en ligne au "recruter inclusif", événements de sensibilisation (conférence, pièce de théâtre inclusion), les formations du Campus de l'inclusion portés par Les Entreprises s'engagent. L'objectif, sous réserve de la disponibilité des ressources financières requises, pourra être de doubler le nombre d'entreprises concernées au cours des 3 prochaines années, en association plus étroitement la Région dans la sélection des entreprises et en lien avec les clubs d'entreprises locaux ;
- **Fédérer les acteurs au niveau de la région pour simplifier les parcours d'engagement des entreprises** et mutualiser les services d'accompagnement en s'appuyant sur la Communauté « Les Entreprises s'engagent » ou encore les réseaux de la politique de la ville ;
- **Développer des approches de médiation active** avec les partenaires du territoire pour faciliter le recrutement et l'intégration de personnes plus éloignées de l'emploi ou de la formation.

Engagement #8 – Développer l'accompagnement de l'entrepreneuriat des demandeurs d'emploi

Dans la perspective d'augmenter substantiellement le nombre de personnes repérées et accompagnées dans leurs démarches entrepreneuriales, en partenariat avec les missions locales, Cap emploi, Bpifrance et les réseaux spécialisés, la Région et Pôle emploi veilleront notamment à se

coordonner tant dans la valorisation de l'entrepreneuriat, que dans le renforcement de l'accompagnement et la mobilisation de la formation.

Cette approche pourra être testée dans un premier temps sur un ou deux territoires, avant d'être progressivement élargie à l'ensemble du territoire Bourgogne-Franche-Comté.

Engagement #9 – Renforcer l'attractivité des métiers en tension et en développement

La période actuelle connaît de fortes tensions de recrutement et celles-ci ont des origines diverses : le nombre plus faible de candidats, l'inadéquation entre les qualifications et les besoins du marché du travail, mais aussi la plus ou moins bonne connaissance par les candidats, des métiers et des secteurs ; ensuite des raisons liées à l'attractivité de l'entreprise et/ou du secteur d'activité, le sujet salarial, la qualité de vie au travail, le rôle attendu du futur salarié et le sens de son travail ; enfin des causes plus périphériques comme l'attractivité territoriale, la mobilité...

Le sujet de l'attractivité de l'entreprise et du secteur d'activité est donc fondamental et appelle plusieurs types d'actions notamment dans les secteurs économiques en tension. Dans le cadre d'un renforcement du lien entre les orientations du SRDEII avec les formations et le futur CPRDFOP, en lien avec les RET (Réseaux économiques territoriaux) et les groupes locaux du SPRO, il est décidé de mieux prendre en compte les approches sectorielles et de renforcer **l'attractivité des métiers en tension et en développement, et définir une stratégie commune d'organisation de d'actions et d'événements locaux.**

Il s'agit d'abord de continuer à développer des relations étroites avec les branches professionnelles concernées en vue de diffuser la meilleure information auprès des candidats, et notamment des jeunes (job-dating, semaine thématiques, opérations de communication et d'information sur les métiers et secteurs, ...).

Ensuite, dans les relations directes avec entreprises, il s'agit de :

- les accompagner sur l'évolution de leurs modalités de recrutement : prestations d'immersion, intensification des passerelles entre entreprises et jeunes, un processus d'embauche basé davantage sur les compétences (méthode de recrutement par simulation) ;
- les accompagner également aussi sur la diversification de leur sourcing dès lors que les profils habituels sont en défaut (publics davantage éloignés de l'emploi, seniors, jeunes peu qualifiés...) ;
- les aider enfin à communiquer sur leurs images, leurs métiers et conditions de travail...

Engagement #10 – Poursuivre le travail d'adaptation des contenus de formation, pour répondre aux besoins actuels et futurs des secteurs en tension

Un travail important a été initié dans le Pacte pour adapter au mieux les contenus de formation aux besoins des secteurs en tension et aux évolutions des métiers liées aux fortes mutations écologiques, énergétiques, numériques, sociétales.

Dans le cadre de ce protocole, il est décidé de développer encore davantage les **« colorations sectorielles » sur toutes les plateformes DAQ 2.0**, en correspondance avec les secteurs en tension sur les territoires et en lien avec les entreprises locales, afin de sensibiliser et faire découvrir les métiers, et de permettre l'acquisition des premières compétences professionnelles sur ces domaines qui recrutent. Ces colorations permettent notamment le déploiement de parcours spécifiques, d'immersions en entreprise et en plateaux techniques, la contextualisation des contenus, et le calage

sur les sorties en emploi ou en formation qualifiante... De même, seront déployées des **formations/modules de maîtrise de la langue (FLE), ciblées sur les métiers en tension.**

Le présent protocole permettra également de poursuivre et renforcer le **travail partenarial avec l'intérim**, via l'accord avec AKTO sur la sécurisation de parcours démarrant la formation DAQ/DFL sous le statut demandeur d'emploi et en le poursuivant en tant que salariés en insertion de l'intérim en CIPI/CDPI.

Les signataires s'engagent également à suivre et animer les programmes qualifiants expérimentaux de formations construits sur la base de **blocs de compétences et de modules additionnels**, favorisant l'individualisation des parcours pour répondre au mieux aux besoins des entreprises (marchés BTP, tourisme, services aux personnes et maintenance). Dans ce cadre, des évaluations sont en cours sur ces dispositifs en lien avec l'ensemble des partenaires concernés, et leurs résultats permettront de pouvoir améliorer au mieux ces formations et leurs contenus.

En parallèle, afin de proposer une réponse formation adaptée aux besoins en compétences de niveau supérieur sur les secteurs en tension, **l'abondement CPF** de la Région sera poursuivi pour tous les demandeurs d'emploi résidant en Bourgogne-Franche-Comté, notamment les jeunes décrocheurs universitaires.

Engagement #11 – **Optimiser le remplissage des sessions de formation pour atteindre en cible de 100%**

Afin de **remplir les sessions de formation visant notamment sur les secteurs en tension**, il est décidé de travailler avec les organismes attributaires des marchés régionaux et les prescripteurs/orienteurs pour sourcer des demandeurs d'emploi, et mettre en place des actions spécifiques en local pour promouvoir les formations afin d'attirer davantage de stagiaires, telles que : *des portes ouvertes d'organisme de formation et/ou d'entreprise, des découvertes de métiers en tension auprès des demandeurs d'emploi et des Conseillers CEP, du travail sur le fichier des demandeurs d'emploi, de l'organisation d'infos collectives en présence d'organismes de formation et/ou d'entreprises...*

Dans ce cadre, un indicateur synthétique très lisible qui permettrait aux demandeurs d'emploi de choisir leur formation en connaissance de cause en fonction **des taux d'emploi à la sortie sera expérimenté.**

Engagement #12 – **Augmenter le volume de formations d'adaptation au poste** financées pour les entreprises, notamment les plus petites, grâce notamment à :

- l'expérimentation conjointe de processus d'instruction, de communication et de conclusion simplifiés, notamment appuyés sur le nouvel outil « *POE facilitée* » pour faciliter l'accès des entreprises comme des demandeurs d'emploi à l'offre de formation ;
- un abondement du FRAP – Fonds régional d'appui à la professionnalisation par la Région et un appui des fonds de l'Etat dans le cadre du Pacte ;
- la mise en place d'un plan de promotion conjoint des **POE-FRAP** à destination des entreprises de la région, notamment des plus petites ;
- le déploiement de FEST formations en situation de travail dans le cadre de ces POE-FRAP ;
- la mobilisation de l'AREFE régional sur les problématiques de l'accueil en entreprises et d'adaptation au poste de travail.

C. PREFIGURATION DE LA GOUVERNANCE FRANCE TRAVAIL

La **rénovation de la gouvernance du service public de l'emploi (SPE)**, pris au sens large, est une priorité de la réforme France Travail. Celle-ci vise en effet une **coopération renforcée, plus opérationnelle, plus efficace, mieux pilotée** entre tous les acteurs. L'enjeu en particulier sera d'améliorer le pilotage au résultat, de renforcer la territorialisation de la formation et des actions en renforçant l'échelon du bassin d'emploi, d'améliorer la mise en commun des moyens des différents acteurs, en particulier de l'Etat, de la Région, des départements, des intercommunalités et des villes.

En Bourgogne-Franche-Comté, la dynamique de coopération et même de gouvernance intégrée est largement éprouvée depuis de nombreuses années, et a été évaluée très positivement dans le cadre de l'évaluation des impacts du PRIC BFC publiée en mars 2022 par le Cabinet ITINERE.

Ainsi, l'élaboration et le suivi du Pacte ont été réalisés en forte concertation avec l'ensemble des partenaires, sur les différents échelons territoriaux, avec le déploiement d'un pilotage via des tableaux de bord partagés et élaborés conjointement par la Région et Pôle emploi. Ainsi, le CREFOP, instance centrale de l'orientation-emploi-formation, a suivi en BFC le déploiement du PRIC de son élaboration, son suivi, jusqu'à son évaluation, pilotée par sa Commission Evaluation.

A ses côtés ont été déployées des instances spécifiques au Pacte : les Comités stratégiques, les Comités techniques et les Comités opérationnels mensuels, composés notamment par l'Etat, la Région, Pôle emploi, ARML, Chéops, EMFOR, et les partenaires sociaux.

Afin de partager les analyses des besoins emploi-formation sur les bassins d'emploi et de suivre la réalisation des formations au plus près du terrain, les partenaires ont pu s'appuyer sur les Réseaux d'animation territoriale (un par département), copilotés par la Région et Pôle emploi, et composés notamment des Missions locales, Cap emploi, institutionnels locaux, Conseils départementaux et EPCI.

Dans ce paysage, il est important de souligner à nouveau la forte démarche partenariale en Bourgogne-Franche-Comté décrite en engagement #1, avec les Conseils départementaux, en lien avec les Protocoles d'accord et les SPIE.

Enfin, sur le volet sectoriel, les Comités de pilotage des expérimentations des dispositifs régionaux en blocs de compétence (BTP, service à la personne, maintenance industrielle, ...), permettent d'échanger, de suivre et d'améliorer de manière concrète les formations sur les secteurs en tension, en lien avec les branches professionnels et les OPCO-OPCA, les agences d'emploi, l'Etat et Pôle emploi.

Cette forte dynamique de coopération en Bourgogne-Franche-Comté constitue donc un socle solide à partir duquel la gouvernance France Travail trouvera naturellement sa place, en concertation avec les acteurs engagés et notamment les partenaires sociaux.

Ainsi, l'Etat et la Région décident, avec l'appui opérationnel de Pôle emploi de :

📌 **Engagement #13** - En s'appuyant, sur les instances de gouvernance en place (en particulier le CREFOP, les instances du Pacte, les Réseaux d'animation territoriales RAT et les Réseaux économie territoire RET, l'animation régionale du SPRO) **simplifier et rendre plus efficace la gouvernance publique du champ emploi/formation/orientation/insertion**, en lien avec l'ensemble des stratégies décidées dans le cadre des compétences du Conseil régional. En particulier, **la Région et l'Etat travailleront à la convergence et l'unification des instances.**

A cet effet, en lien avec le Bureau du CREFOP, sera mis en place un « **comité régional France Travail Bourgogne-Franche-Comté** » quadripartite, co-présidé par le préfet de région et la présidente de la région, composé de Pôle emploi et des acteurs régionaux impliqués dans le champ emploi/formation/orientation/insertion et intégrant des représentants des collectivités du niveau départemental et du bloc communal.

Le Comité France Travail Bourgogne-Franche-Comté aura pour missions principales de contribuer au pilotage et à la coordination de la mise en œuvre des missions du réseau France Travail, c'est-à-dire notamment l'accueil, l'orientation, l'accompagnement, la formation, le placement des personnes à la recherche d'un emploi ou rencontrant des difficultés sociales et professionnelles.

A titre illustratif, le Comité assurera la conciliation d'un diagnostic partagé et unifié, l'analyse et la comparaison des résultats emploi-insertion, le suivi des contractualisations et des conventionnements du niveau régional, la coordination et la mutualisation de l'offre de services des opérateurs et des acteurs impliqués.

Une fiche action viendra préciser les modalités de fonctionnement de ce Comité.

La mise en œuvre de ce protocole sera l'occasion de **préfigurer la fonction opérationnelle d'appui, de soutien des instances de gouvernance de France Travail par Pôle emploi, futur opérateur France Travail** dans un rôle d'animation opérationnelle (suivi des actions du plan et des indicateurs...). A ce titre, l'opérateur France Travail sera chargé de consolider/formaliser les décisions des comités France Travail dans des plans d'actions partagés, de présenter l'action/les résultats collectifs à des fins de suivi, et de proposer des actions/priorités soumises à la décision de la gouvernance France Travail.

Au moins un **Comité France Travail local** sera mis en place à titre expérimental dans un des bassins d'emploi concernés par l'expérimentation de l'accompagnement renforcé des allocataires du RSA, en lien avec les RAT.

En complément du niveau régional et du niveau local, l'Etat et la Région proposeront aux Conseils départementaux volontaires de **préfigurer une ligne de gouvernance territoriale complète des sujets emploi/formation/orientation/insertion**, via la mise en place d'un **Comité France Travail départemental**, instance appelée à faire converger tous les comités en place à l'échelon départemental traitant des sujets « insertion », « levée des freins périphériques », « accompagnement de certains publics » (jeunes, allocataires RSA, personnes handicapées, non qualifiées, QPV ...).

📌 Engagement #14 – **S'organiser et mettre en place la préfiguration régionale de France Travail.**

L'ambition d'efficacité et de transformation portée par ce protocole pour relever le défi du plein et bon emploi sur le territoire de la Bourgogne-Franche-Comté invite à **une organisation spécifique afin de garantir que les engagements pris apportent effectivement les impacts attendus.**

C'est pourquoi l'Etat et la Région décident, avec l'appui opérationnel de Pôle emploi, de :

- **Consolider l'équipe projet régionale tripartite existante pour la durée de la préfiguration** (Conseil régional, DREETS, DR Pôle emploi), auquel un représentant national du préfigurateur de France Travail sera associé.

Cette équipe projet, sous la responsabilité et la coordination de l'Etat et de la Région, veillera à la mise en œuvre effective des engagements du protocole et à l'implication de l'ensemble des autres acteurs à mobiliser. Elle adressera un point d'avancement régulier au préfet de région et à la Présidente de la région.

- **Mettre en place des fiches action pour les principaux engagements du présent protocole**, indiquant les objectifs poursuivis, les principales actions à mener et la répartition des rôles, le calendrier, les indicateurs de résultats qui seront suivis et les moyens humains et financiers à mobiliser.
- **Partager les données et piloter la mise en œuvre.** L'enjeu du partage des données et des outils de pilotage communs est crucial pour faciliter la coordination opérationnelle entre les acteurs, suivre les résultats et identifier le cas échéant les actions correctrices à mener.
L'équipe projet de la préfiguration veillera à établir une cartographie des données et des outils disponibles parmi les différentes parties prenantes (bases de données, applications, sites, tableaux de bord...), et co-définir les indicateurs de suivi des mesures prévues par le présent protocole.
- **Assurer une communication conjointe** sur l'ensemble des opérations conduites au titre de ce protocole tant lors des événements organisés que dans les outils, les supports qui pourraient être adaptés ou mis en place à l'occasion de la mise en œuvre de la préfiguration France Travail en Bourgogne-Franche-Comté.

* * *

Le présent protocole prend effet à compter de sa signature, pour une durée d'un an, renouvelable.

Les parties s'engagent à respecter, chacune pour ce qui la concerne, les dispositions du présent protocole, dans le cadre d'une coopération renforcée construite sur les bases de relations déjà régulières et fluides. Toute modification de ses conditions ou modalités d'exécution pourra faire l'objet, d'un commun accord, d'un avenant, selon des modalités à déterminer, par exemple pour assurer la mobilisation opérationnelle de l'offre de service d'un partenaire ou d'un opérateur spécialisé dans le cadre de cette préfiguration.

Les mesures législatives et réglementaires issues du projet de loi sur France Travail en cours de préparation ont bien entendu vocation, lors de leur mise en application, à s'imposer aux dispositions de ce protocole de préfiguration et à prendre leur relai.

Fait à Dijon, le

En trois exemplaires originaux,

Pour l'Etat

Pour la Région Bourgogne-Franche-Comté

Le Préfet de région Bourgogne-Franche-Comté

La Présidente

Franck ROBINE

Marie-Guite DUFAY

Avec l'appui opérationnel de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté

Le Directeur régional

Michel SWIETON